

Membres de la délégation du CSE Formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail (≥300 Salariés)



RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article L2315-18 du code du travail : « Les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail, ou, le cas échéant, les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail... »

OBJECTIFS

- ◆ Développer l'aptitude des membres de la délégation du personnel du comité social et économique à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- ◆ Les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

PROGRAMME :

Le CSE et la prévention des risques.

- * L'histoire de la prévention;
- * La réglementation en santé sécurité et conditions de travail:
 - Les différentes sources et les principaux textes;
 - Le code du travail et le règlement intérieur;
 - L'obligation de l'employeur et du salarié;
 - La responsabilité civile et pénale;
 - Le droit d'alerte et de retrait;
- * Les acteurs de la prévention et partenaires du CSE;
- * Les principes de prévention et leur démarche associée;
- * Les accidents du travail et les maladies professionnelles;

Les rôles et missions du CSE dans le domaine SSCT.

- * Les modalités de création du CSE : désignation, CSSCT;
- * Les différentes missions du CSE sur le sujet SSCT:
 - La gestion des situations dégradées;
 - Les visites, inspections et enquêtes

- L'encadrement des entreprises extérieures;
- La consultation et la surveillance spécifique;
- * Les réunions du CSE et leur fonctionnement;

Les moyens dont dispose le CSE dans le domaine SSCT.

- * Le crédit d'heures;
- * Les règles de circulation et de déplacement;
- * Les moyens juridiques et financiers;
- * L'information, l'expertise et le recours aux compétences extérieures;

Les outils utiles au CSE dans le domaine SSCT.

- * L'évaluation des risques professionnels;
- * Les méthodes d'analyse: · L'arbre des causes; · Ishikawa et les 5M;
- * Le retour d'expérience;
- * La communication causeries, ...

Compléments sur d'autres outils et réponses à vos problématiques spécifiques à définir avec les membres de la délégation du personnel au CSE en fonction de leur domaine d'activité

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté dans le domaine du management de la santé, sécurité et conditions de travail et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets. Visite des locaux à l'aide d'un guide pour recenser d'éventuelles anomalies et les répertorier par famille de risques, puis rechercher différents moyens de prévention à mettre en place.

PUBLIC CONCERNE :

Les membres élus de la délégation du personnel du comité social et économique dans tous les établissements de plus de 300 salariés).

PRE-REQUIS: Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 15 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours (35 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

Les acquis sont évalués sous forme de QCM au cours et en fin de session.

Une attestation d'assiduité est remise à l'issue de la formation.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.